

# L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE

Imprimé et publié, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & Co., à l'encroisement des rues de Chartres et St.-Louis.

No 203,

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI, 27 JUILLET 1830.

Vol III.

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours: le prix de l'abonnement est d'UNE PIÈCE par mois, payable à la fin de chaque mois. On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

## LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches 14e classe

DE 1830—Devant se tirer positionnant à la Bourse, Samedi 7 Aout.

PROSPECTUS	
1 lot de \$10,000	\$10,000
1 " " 5,000	5,000
1 " " 1,800	1,800
1 " " 1,400	1,400
1 " " 1,200	1,200
1 " " 1,008	1,008
6 " " 500	3,000
6 " " 300	1,800
6 " " 200	1,200
156 " " 50	7,800
153 " " 30	4,590
624 " " 8	4,992
7800 " " 4	31,200

8,760 Lots 15,600 Billets blancs. Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30: 916 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs. Pour déterminer les prix, les 30 numéros de la semaine jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on entendra l'entreeux: et le billet qui aura les 1er, 2e, et 3e numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à \$10,000. Et les cinq autres billets qui auront les numéros 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à \$500. Les 6 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir: les 2e, 3e, et 4e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à \$300. Les 3 autres billets qui auront deux des numéros tirés, savoir: les 1er, 2e, et 3e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à \$200. Les 156 billets qui auront deux des numéros tirés, les 1er, et le 2e, auront droit à \$50. Les 153 billets qui auront deux des numéros tirés, les 1er, et le 3e, auront droit à \$30. Les 624 billets qui auront deux des numéros tirés, les 1er, et le 4e, auront droit à \$8. Les 7800 billets, ayant un des numéros tirés, auront droit chacun à \$4. Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu. Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent. Tous les ordres, franc de port, etront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N° 18.

Entier \$4, demi 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$16, demi et quart en proportion. J. B. FAGET—Directeur

20 DE RECOMPENSE. PARTI MARRON de chez le sousigné, le nègre nommé NED, boulanger, appartenant à M. J. Davis. Ce nègre est d'une figure un peu rougeâtre, taille de 5 pieds 9 ou 3 pouces français. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le ramènera à son maître, ou le logera en prison. Les capitaines de navires, et autres, sont priés de ne point donner asile audit esclave, sous peine de n'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. DESDUNES POINCY. Rue du Maine. 17 juillet—4f

Davenport et Maxent, ONT l'honneur de prévenir le public et leurs amis, qu'ils ont transporté leur magasin dans la rue Royale N° 183, entre les rues Toulouse et St. Pierre, où ils tiendront constamment un assortiment de provisions pour l'usage de familles. Ils espèrent qu'en vertu des efforts qu'ils ne cessent de faire afin d'exécuter avec exactitude et ponctualité, les ordres qu'on leur donnera, se rendre dignes du patronage de ceux qui voudront bien leur accorder leur confiance. 15 juillet—3

COUR DE PAROISSE.—Pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, le 19 Juillet 1830.—Présent l'hon. James Pitot.—Thomas Ruiz contre ses créanciers. —La cession des propriétés du petit-maître ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné que l'assemblée de ses créanciers ait lieu à l'Office de Mr. Hugh Pedeclaux, not. pub., le Lundi 2 Aout prochain, pour délibérer sur les affaires mentionnées; et que, dans ce temps il est de plus ordonné que tous les poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues.—Je certifie ce qui est dessus. S. BLOSSMAN, Greffier.

### VENTES PAR LE MARSHAL.

John Hoffman contre le steamboat Plaquemine, capitaine Curry. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Bourgeois, l'un des juges associés de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi 23 août prochain à midi, à la Bourse, le steamboat PLAUQUEMINE, ses appareils et fournitures. Saisis dans l'affaire ci-dessus. LS. DAUNOY, Marshal. 24 juillet

H. Uros-horn contre Joseph Harris. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Galles Prévôt, l'un des juges associés de la Cour de Cité, j'exposerai en vente mardi 3 Aout prochain, à 8 heures de l'après-midi, sous le précepte, 2 charrettes, 2 paires de roues, une brochette, et autres articles consistant en bois &c. &c. Saisis dans l'affaire ci-dessus. LS. DAUNOY, Marshal. 24 juillet

R. Davidson contre Jacques Guesson. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. J. Bernades, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le samedi 9 d'Aout prochain, à midi, à la Bourse d'Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis. Une régresse nommée MARIE, saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal. 9 juillet.

COUR des Preuves.—Mairie de Jefferson. EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente, Lundi le 23 août 1830, à 10 heures du matin, sur l'habitation maintenant occupée par Mme. Beale, à une lieue et demie au-dessus de la ville, et du même côté du fleuve, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de feu Thomas Beale père, &c. &c. L'habitation ci-dessus, qui est située dans la susdite paroisse, sur le côté gauche du fleuve, à une lieue et demie au-dessus de la ville de la N. Orléans, mesurant 3 arpents de face sur le fleuve et 100 arpents de profondeur, ou elle se termine dans une pointe formant un triangle; bornée dans la partie supérieure par l'habitation de J. B. F. Lebreton et dans la partie inférieure par celle de Robert Avaré, ensemble la maison et tous les édifices et améliorations. AUSSI. Dix-huit Esclaves; SAVOIR: ALLEN, quarteron, âgé de 35 ans, domestique de maison. LUCY, âgée de 30 ans, domestique de maison, blancheuse et repasseuse, avec son enfant Maria, âgée de 10 ans. WILLIAM, mulâtre âgé de 20 ans, charretier et domestique de maison. ISAAC, grif âgé de 60 ans, cuisinier. BAPTISTE, nègre âgé de 18 ans, charretier. NANCY, âgée de 45 ans, avec ses trois enfants, savoir: Henry, âgé de 7 ans; George de 5, et Elizabeth de 2. BILL, nègre âgé de 20 ans, charretier. ELSEY, négresse âgée de 30 ans, domestique de maison. FRANÇOISE DUCROS, négresse de 60 ans. FRANÇOISE négresse de 55 ans. FRANKY, négresse de 40 ans, cuisinière, blancheuse et repasseuse. REPUBEN, nègre de 20 ans, charretier. WILSON, nègre de 27 ans, charretier. AUSSI. Les animaux et voitures suivantes: 11 VACHES, 2 veaux, 2 Taureaux, 7 Génisses, 2 paires de Chevaux à voiture, un Cheval à selle, une voiture, un cabriolet et deux charrettes. Conditions.—Les animaux et voitures payables comptant, pour toute somme au dessous de \$100; et pour \$100 et au dessus, 3 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et payables à la Nouvelle-Orléans. Les esclaves payables en deux termes égaux à la fin d'Avril des années 1831 et 1832, en billets payables à la Nouvelle-Orléans, endossés à satisfaction, et avec hypothèque sur les esclaves. L'habitation, payable en quatre paiements égaux, à la fin d'Avril des années 1831, 1832, 1833 et 1834, payables à la Nouvelle-Orléans, endossés à satisfaction et portant hypothèque sur l'habitation. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Théodore Seghers, notaire public, à la Nlle-Orléans, dans le bureau de qui est déposé le plan de l'habitation, pour l'inspection des acheteurs. J. M. HARANG, Jgr. 22 Juillet—4, 1ps.

AVIS aux Dames. LES Dames sont respectueusement informées qu'à partir de ce jour, on leur servira des GLACES ET SORBETS, dans le local attenant à l'établissement des sous-signés, lequel a été préparé de manière à les recevoir dignement. Mr. Serreau avant sageusement connu sous ce rapport, ne s'occupera rien pour satisfaire tous les goûts en variant ses glaces, et s'efforcera de mériter l'encouragement des Dames et Messieurs qui honoreront de leur présence cetablissement. MERLE & GIRAUDEAU 8 j.—

COUR DE DISTRICT.—P. B. Larade et autres, vs. Pierre Desbigny.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, il sera exposé en vente à la Nouvelle-Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le jeudi 29 Juillet, à une heure de l'après-midi, un LOT DE TERRE situé dans la paroisse St. Marie, mesurant 120 pieds 11 pouces, à la rue de la nouvelle levée, entre les rues Julie et St. Joseph, sur 114 pieds de profondeur, de la rue de la levée à la rue Tchoupitoulas, et 112 pieds 11 pouces sur la rue Tchoupitoulas, ainsi que le dit procès. G. W. MORGAN, Shérif. 26 juin

ATTENDU que depuis le commencement du procès ci-dessus mentionné, et par un acte passé devant Mr. Felix de Armas, notaire public, le 21 Mai 1824, le Lot de terre ci-dessus décrit, qui était hypothéqué aux demandeurs ou à leurs grands parents d'icelui, a été vendu par feu Mr. Pierre Desbigny le défendeur, de son vivant, à MM. Samuel Hermann père, et Samuel Hermann fils, qui, par ce même acte, ont contracté l'engagement formel et positif de payer et satisfaire le jugement qui pourrait être rendu dans le dit procès, jugement qui depuis a été rendu en faveur des demandeurs par la Cour Suprême de cet Etat: Et attendu que les dits sieurs Saml. Hermann père, et Samuel Hermann fils, manquant de remplir leur dit engagement, les demandeurs ont requis le shérif de vendre la terre en trois portions marquées A B et C, telle qu'elle a été vendue aux dits sieurs Samuel Hermann père, et Samuel Hermann fils, par l'acte notarié ci-dessus rappelé, et telle que la terre est divisée sur un plan qui en a été fait, le même jour 31 Mai 1824, par Mr. Joseph Pilié, voyer de la ville, l'original duquel plan est annexé à l'acte notarié susdit. Une copie de ce plan est affichée au café de la Bourse d'Hewlett, où elle sera lue jusqu'au jour de la vente, laquelle suivant les directions des demandeurs, se fera dans l'ordre suivant: 1o. La portion désignée par la lettre A, formant encadrement des rues St. Joseph et Lafayette, ayant mesure américaine, 135 pieds et 1 pouce de face à la rue St. Joseph; 112 pieds de face à la rue Lafayette; séparée de la propriété de Mr. Daniel T. Walker par une ligne de 112 pieds 11 pouces parallèle à la rue St. Joseph. La portion B formant encadrement les rues St. Joseph et Tchoupitoulas, ayant, même mesure, 106 pieds de face à la rue St. Joseph, et 55 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, séparée de la propriété de Mr. Saml. Kohn par une ligne de 55 pieds et 6 pouces parallèle à la rue Tchoupitoulas et par une autre ligne de 100 pieds parallèle à la rue St. Joseph. La portion C formant encadrement les rues St. Joseph et Tchoupitoulas, ayant, même mesure, 106 pieds de face à la rue St. Joseph, et 55 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, séparée de la propriété de Mr. Saml. Kohn par une ligne de 55 pieds et 6 pouces parallèle à la rue Tchoupitoulas et par une autre ligne de 100 pieds parallèle à la rue St. Joseph. L. MOREAU, D. SEGHEIS, Avocats de P. Larade et de C. Larade, les demandeurs dans le procès ci-dessus mentionné. 28 juin—3

LE SOUS-SIGNE s'empresse de prévenir le public et ses amis en général, qu'il a transporté son domicile du No. 27 rue de la Douane au No. 90 rue Tchoupitoulas, où il continue tout ce qui a rapport à l'état de cuisinier. Il tient constamment un assortiment de timon de Chaises et Matelas à l'ordre, il tourne tout espèce de bois, dans le genre le plus nouveau et avec promptitude.—Il a besoin d'un apprenti. Juill. 6 m W. C. QUIRK.

Demande d'un professeur Anglais. ON désire trouver pour la campagne, un professeur anglais qui sache parler peu le français, et qui connaisse l'arabe méhi que. Les conditions sont avantageuses. S'adresser au bureau de cette feuille. 20 juillet—4

COUR DE PAROISSE, pour la Paroisse et Ville de la N. Orléans.—Présent l'hon. J. Pitot.—François Fontaine contre ses créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'ordonnance, ait lieu en pleine cour le samedi 31 juillet courant, pour prendre en considération les affaires du dit débiteur, et faire connaître les raisons, s'il en est pour lesquelles il ne serait pas déchargé comme il le demande par sa pétition. Et jusqu'à ce jour, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.—Je certifie ce que dessus. S. B. BLOSSMAN, Adjt. au Greffier. 10 juillet—4

QUATRE VACHES ROUGES, marquées A sur la cuisse et même marque sur les cornes, côté gauche. 1 vache rouge marquée JS, ayant un peu de blanc sous le ventre, et les cornes coupées. UNE JUMENT gris de fer, marquée Y L à la cuisse du montoir. Si d'ici au Mercredi 4 Aout prochain, les dits animaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus le même jour sur les lieux à 4 heures de l'après-midi par le syndic sous-signé. 22 juillet—6 ED. GUILLOTTE.

FROMAGE DE GOSHEN. EN débarquement du navire l'Alma, et à vendre par le sousigné, 50 CAISSES FROMAGE DE GOSHEN. DENNA RD FURIN, Rue Royale No. 115. 28 mai.



### Panacée de Swain.

Pour la cure des scrofules, de la syphilitique, des rhumatismes, des ulcères, des tumeurs blanches, des maladies de foie, &c. Cette Panacée a acquis une vaste célébrité dans presque toutes les parties du monde, autant par l'emploi qui en a été fait dans les hôpitaux que dans les cures particulières. Depuis dix ans, l'efficacité de ce remède a prouvé qu'il est ce qu'on peut employer de mieux pour la guérison des scrofules, des ulcères chroniques dans le gosier, des rhumatismes, des maladies de la peau et des os, des tumeurs blanches, et généralement de toutes les affections qui ont le caractère de l'impétigine, ainsi que des maladies nerveuses auxquelles sont sujettes les constitutions faibles; surtout il a été trouvé efficace contre la syphilitique et toutes les affections qui en résultent, telles que les ulcères au larynx, au nez et au gosier, les asoupissements, &c. et tous les maux qui résultent de l'usage inconsidéré du mercure, &c. Des expériences répétées ont prouvé que c'était un préservatif de l'usage du mercure, et que son application dans les cas d'affections nerveuses dyspeptiques comme pour les maladies intérieures dont les caractères annoncent que les poumons sont attaqués, produit les plus heureux résultats. Les effets extraordinaires de ce médicament lui ont valu l'approbation et les louanges d'une foule de personnes qui en ont fait usage, aussi bien que d'un très-grand nombre de médecins de la plus haute réputation et d'une pratique étendue. Voici quelques unes des attestations délivrées par ces personnes: CERTIFICATE. Du Dr. W. Gibson, professeur de chirurgie à l'Université de la Pennsylvanie, chirurgien et professeur de clinique à l'Alma House, à l'Infirmière, &c. &c. J'ai employé dans un grand nombre de circonstances, dans les trois dernières années, la Panacée de Mr. Swain, et je l'ai toujours trouvée très efficace, surtout dans les cas de virus syphilitiques et d'affections résultant de l'emploi du mercure. Je n'hésite point à reconnaître que c'est un remède d'un prix inestimable. 17 Février 1823. W. GIBSON, M. D. Du Dr. Valentin Mott, professeur de chirurgie à l'Université de New-York, chirurgien de l'Hôpital d'York, &c. &c. J'ai employé très fréquemment la Panacée de Swain, tant dans les hôpitaux que dans les traitements particuliers, et j'ai trouvé que c'est un remède efficace contre les maladies chroniques, syphilitiques et scrofuleuses, et les affections catarrhales les plus obstinées. New-York, 1er Mai 1824. VALENTIN MOTT, M. D. Du Dr. Thomas Parke, Président du Collège des Médecins de Philadelphie, ci-devant médecin de l'Hôpital de la Pennsylvanie, pendant quarante-cinq ans. Après avoir été témoin de l'effet extraordinaire de la Panacée de Swain sur R. C. Trégo, mineur, et d'après le témoignage authentique de plusieurs de nos plus célèbres chirurgiens, je suis porté à croire que c'est un remède très utile dans toutes les cas d'affections chroniques, scrofuleuses, syphilitiques, ou provenant de l'emploi du mercure, ainsi que dans beaucoup d'autres maladies. Philadelphie, (rue Locust) 1824. THOMAS PARKE, M. D. Le propriétaire garantit que cette Panacée ne contient ni mercure ni aucune autre drogue d'un effet semblable. Pour mettre le public en garde contre les falsifications, la Panacée sera mise à l'avenir dans des bouteilles rondes cannelées en long, et portant les mots: "Swain's Panacée—Phila." fondus dans le verre; et le papier qui recouvre le bouchon, est signé par le propriétaire. Ces bouteilles seules sont vraies: elles sont très fortes et ne courent pas risque de se rompre, même dans les climats les plus chauds. Wm. SWAIN, Propriétaire. Philadelphie. On trouvera toujours chez les sous-signés, au prix de Philadelphie, un grand assortiment du médicament ci-dessus. C. MORGAN & BROTHERS. Seuls agents autorisés pour cette ville. Rue de la Levée, No. 24. 5 avril—3m

GUILLAUME à l'honneur de prévenir le public, que les bains de l'Hôtel de la Marine sont en grande activité; il n'a rien négligé pour que les personnes qui désirent être servies avec promptitude n'aient rien à souhaiiter tant pour l'exactitude que pour la propreté. On trouvera aussi dans cet établissement des consommés de santé, des bouillons rafraichissants et une carte variée pour les personnes qui voudront déjeuner en sortant du bain, en prenant le gargon dix minutes d'avance.—Le prix des bains est de 4 escalins. 4 mai—3of

FROMAGE DE GOSHEN. EN débarquement du navire l'Alma, et à vendre par le sousigné, 50 CAISSES FROMAGE DE GOSHEN. DENNA RD FURIN, Rue Royale No. 115. 28 mai.

### VICTOR ROUMAGE offre à vendre

les articles suivants reçus par Bordeaux. 40 tierçons vinaigre blanc très fin, 75 caisses fruits à l'eau de vie, 25 do. liqueurs supérieures, D'importations antérieures. 200 boques, vin de Bordeaux, 14 pipes eau de vie de Cognac, 70 barils do. blanche, 50c. preuve, 600 caisses vin rouge et blanc, 25 balles de lignes assorties, 10 do. brain jaune pour moustaire, 3 do. coutil fil et coton, 10 do. fil de rennes, 15 malles eau de cologne, 4 balles étroites en lièges, 4 caisses sardines à l'huile, &c. &c. 2 Juin—67

### Drogues et Médecines

Gros et en Détail. Les sous-signés offrent au public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES et de MÉDECINES françaises, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés. F. C. BOURCIER & Co, Rue des Théopitoulas, No. 75. N. B.—On trouvera toujours chez eux des boîtes de médecine de toutes grandeurs et de différentes espèces, pour les habitations, les bateaux à vapeur et les navires. Ils se chargent aussi de réparer et de réapprovisionner avec le plus grand soin et la plus grande promptitude celles qu'on veut bien leur confier. 26 mai—6

### CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le Dr. H. ALPHEA transporté son domicile du No. 13 de la rue St. Louis, au No. 63 de la même rue, entre Chartres et R. Yale, vis-à-vis le bureau des hypothèques. 3 juil—6

### HUNDRED THOUSAND Havana

Segars, received by the Charriot and for sale at the Hotel des Etrangers, in boxes, quarter boxes &c. Ap 27—5 BACHE CONSTANT

### SANSUES de choix reçus par le

navire Margaret du Havre à vendre par FORESTIER, Pharmacien. 28 Juin

### Changeement de domicile.

DR. J. E. DOORNIK prévient le public qu'il a transporté son domicile de la rue Dauphine, entre Toulouse et St. Pierre, maison de Mr. Caraby. 13 Juillet—4 1ps.

### AVIS—Attendu qu'une demande m'a été adressée, afin de voir rayer et annuler les hypothèques résultant de deux obligations souscrites par Sotheby Alain comme sécurité, savoir: l'une avec Philogène Favrot, comme juge de Paroisse d'Oucau, Baton Rouge, le vingt-sept février mil-huit-cent-dix-neuf, et l'autre avec Pierre La. L'Hermite, comme arpenteur du quatrième district, le neuf mai mil-huit-cent-dix-huit.

Ces présentes sont pour donner avis à toutes personnes intéressées, d'avoir à décider par écrit, à l'Office du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication d'icelles, les causes pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas rayées et annulées. Donné à la Nlle-Orléans, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le douze Juillet mil-huit-cent-trente et de l'indépendance des Etats Unis la cinquante-cinquième année. JACQUES DUPRE, REMPLISSANT les fonctions de Gouverneur. Par le Gouverneur, GEORGE A. WASSAWAY, Secrétaire d'Etat. 13 Juillet—30

### Le sousigné aurait des conditions avantageuses à proposer à un charretier blanc, homme marié.—S'adresser, rue St. Joseph, No. 110; Faubourg St. Marie. Il est inutile de se présenter si on n'a pas de bonnes recommandations. 17 Juillet. P. D. HENRY

### Magasin à l'instar de Paris.

Le sousigné, rue de Chartres No 76 au coin de la rue Jefferson, en face Mr. Verrier, vient de recevoir de Paris par le bateau, un assortiment de faux cheveux et fines perruques. Perruques métriques, bouclettes, toupies, nattes (dit fausse queue), perruques, toupies, métriques et autres. PARFUMERIE. Crème d'amande amère, dernier froit, crème de Cologne, Eau de Cologne, Eau-de-vie de Lavande, ambre, cassar, Pomme de Canarie, de St. Pierre, surfine, Opéra, Corail, &c. Un joli assortiment de broches à tête, à dents, à ongles &c. Peignes d'écaillé à retaper et fins, Peignes d'écaillé gravés à jour, à damier, du dernier goût, de l'Inde, &c. &c. à l'instar de Paris. GAUHIAC.

THE Subscribers for the new edition of J. CHAUVÉAU, and the V. HUBERT, to call at Mossy's auction store on Monday next and the following day, to receive a dividend. L. MILLAUDON, T. MOSSY, H. LANDRUAUX, E. GARRAUD.